FICHE MISE A JOUR LE 25 / 07 / 2025

Foyer de vie « La Maisonnette » (CH de Saint-Laurent-du-Pont) – Pôle voironnais et Chartreuse

Foyers de vie

Qui est concerné ?

Nécessité de Notification MDPH

Structure spécialisée dans l'accueil d'un certain public :
Personnes en situation de handicap

Domaines d'activités principaux

Accompagnement
Logement, hébergement
Handicap psychique

Coordonnées

Le Plan de Rivière 38134 Saint-Joseph-de-Rivière

04 76 06 26 50

https://www.ch-stlaurent.com/patients-residents/Handicap.html

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Capacité d'accueil

40 places

Présentation

Situé à St Joseph de Rivière, le Foyer de Vie « La Maisonnette », d'une capacité de 40 places, accueille des personnes adultes en situation de handicap psychique dont les troubles sont dits « stabilisés » mais qui ne possèdent pas ou plus la capacité à exercer une activité professionnelle. Une notification de la CDAPH est obligatoire pour intégrer cette unité. Foyer de vie : « Les foyers de vie ou foyers occupationnels accueillent certains adultes handicapés pour leur proposer des animations, des activités en fonction de leur handicap. Certaines structures peuvent également proposer un hébergement. » (réf : psycom)

Objectifs & Missions

La vie quotidienne de l'unité :
Organisé en 5 unités de vie de 8 places chacune, le Foyer de Vie n'est pas une structure médicalisée. Toutefois, la structure s'appuie sur les partenaires de santé suivants pour la prise en charge en soins : l'équipe mobile psychiatrique de liaison (EMPLI), les médecins et infirmiers libéraux, les services de médecine ou chirurgie du CH de St Laurent du Pont et du CH de Voiron.

L'équipe éducative accompagne individuellement et aide aux gestes de la vie quotidienne chaque résident tout en favorisant la participation à des activités collectives dans le but d'augmenter ou maintenir leur autonomie et dans le respect de l'esprit des lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005.

Admission :
Le dossier d'admission peut vous être envoyé sur demande ou peut être retiré auprès du cadre du Foyer de Vie ou auprès du service social du pôle handicap (Demandez le poste 4305 ou 4761). Une visite de préadmission est organisée et comporte une rencontre avec le cadre de l'unité, une présentation du lieu de vie et de l'équipe ainsi qu'un temps d'échange.

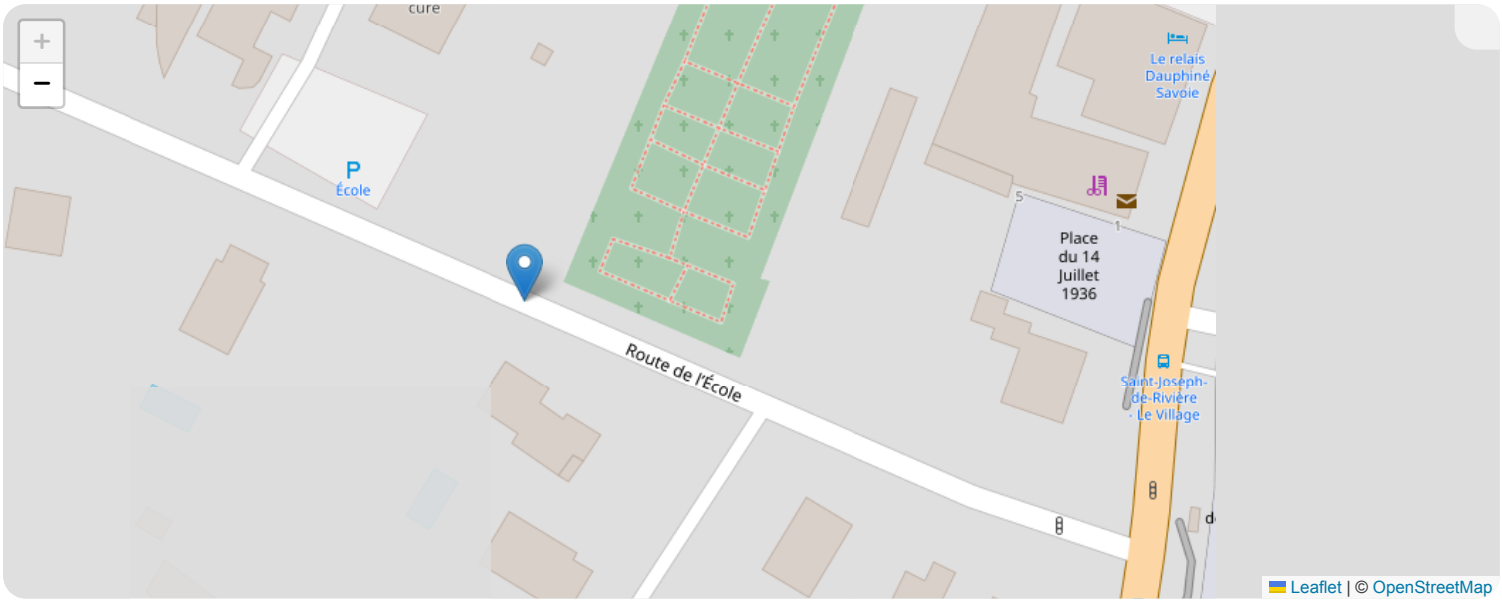

Signaler une erreur